

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**L'an deux mille vingt-six, le 24 février,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous
la présidence de M. Patrick FERRARIS.**

Date de convocation du Comité : 17 février 2026

PRÉSENTS : MM. VERJAT, GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, DAMBONVILLE, DROGOZ,
EMERAUD, FERRARIS, GARCIA, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, TOUSSENEL,
VUAILLAT, DURAND, Mme HARTMANN, MM. BLANDIN, COURBOU, Mme BEAUGELIN, M.
MONIN**, Mme STIVAL.

EXCUSES : MM. BARRET, GRANGER, CHAVANON, Mme GAUDET, MM. GRILLET, LELONG, Mme
TISSERAND.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

***Pouvoir :** de M. GRILLET à Mme STIVAL

**** Arrivée de M. MONIN à compter de la délibération n°3.**

Nombre de Délégués

En exercice : 29

Présents : 22**

Votants pour ce sujet : 21*

Pour : 21*

Contre : 0

Abstention : 0

**« les délégués de la CAPI ne prennent pas part au votes relatifs aux questions
d'assainissement »**

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le budget est un acte par lequel le Comité Syndical prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Lors de sa séance du 28 janvier 2026, le Comité Syndical a voté le budget primitif assainissement pour 2026.

Après présentation du Compte Financier Unique provisoire validé par le Comptable et approbation de l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2025 lors de cette même séance du 24 février 2026 un projet de budget supplémentaire pour l'assainissement pour l'exercice 2026 est soumis à l'adoption du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, à la majorité des membres présents et représentés :

- approuve le budget primitif de l'eau potable 2026 ci-dessous :

Chapitres	RAR 2025	BP 2026 proposé	BS	BP + BS 2026 + RAR 2025
FONCTIONNEMENT - T O T A L DEPENSES	-	3 698 798.00 €	742 890.28 €	4 441 688.28 €
FONCTIONNEMENT - T O T A L RECETTES	-	3 698 798.00 €	742 890.28 €	4 441 688.28 €
	-		0.00 €	
INVESTISSEMENT - T O T A L DEPENSES	519 343.03 €	2 931 205.00 €	501 564.40 €	3 952 112.43 €
INVESTISSEMENT - T O T A L RECETTES	517 044.46 €	2 933 503.57 €	501 564.40 €	3 952 112.43 €
	-2 298.57 €			
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
011 - Charges à caractère général	0.00 €	685 169.00 €	2 000.00 €	687 169.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	727 913.00 €	22 024.00 €	749 937.00 €
014 - Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	264 300.00 €	62 000.00 €	326 300.00 €
66 - Charges financières	0.00 €	275 870.00 €	0.00 €	275 870.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	15 300.00 €	15 976.00 €	31 276.00 €
OPERATIONS D'ORDRE :				0.00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €	616 000.00 €	625 983.28 €	1 241 983.28 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	975 494.00 €	14 907.00 €	990 401.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	138 752.00 €	0.00 €	138 752.00 €
				0.00 €
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	680 890.28 €	680 890.28 €
013 - Atténuations de charges	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchan	0.00 €	3 325 483.00 €	62 000.00 €	3 387 483.00 €
74 - Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	14 000.00 €
76 - Produits financiers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE :				0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	341 315.00 €	0.00 €	341 315.00 €
				0.00 €
SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 051 400.00 €	0.00 €	1 051 400.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	5 480.00 €	5 000.00 €	10 480.00 €
21 - Immobilisations corporelles	80 547.29 €	207 010.00 €	10 000.00 €	297 557.29 €
23 - Immobilisations en cours	405 795.74 €	1 326 000.00 €	426 564.40 €	2 158 360.14 €
458103 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES ST HILAIRE	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €	61 561.00 €
458104 - EXTENSION RESEAU ASST DOLOMIEU R DE LA POSTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
458105 - TRAV. EP TREPT LA GARE	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE :				0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	341 315.00 €	0.00 €	341 315.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				0.00 €
SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	1 122 683.69 €	1 122 683.69 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
13 - Subventions d'investissement	484 044.46 €	0.00 €	0.00 €	484 044.46 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 322 009.57 €	-1 322 009.57 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
458203 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES ST HILAIRE	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €	33 000.00 €
458204 - EXTENSION RESEAU ASST DOLOMIEU R DE LA POSTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
458205 - TRAV. EP TREPT LA GARE	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE :				0.00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00 €	616 000.00 €	625 983.28 €	1 241 983.28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	975 494.00 €	14 907.00 €	990 401.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en Préfecture

Le : 26/02/2026

- Publication le : 26/02/2026

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN

232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Le Président,

Patrick FERRARIS

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.102 et R.104, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026



ID : 038-200091791-20260224-DEL_2026_02_08-BF